



LYCEE LUCIE AUBRAC



Inscription
Bac pro MEPEU
CAP VMPEU

Madame, Monsieur

Tout **élève mineur** scolarisé en section professionnelle doit **obligatoirement** bénéficier d'une **visite médicale** pour obtenir une **dérogation pour travaux interdits aux mineurs (en atelier et en PFMP)** délivrée par un **Médecin scolaire**.

Elle sera programmée à la rentrée 2026, et s'appuie sur la fiche médicale ci jointe, à compléter et à remettre sous pli à l'attention de l'infirmière le jour de l'inscription, accompagnée de la copie des vaccinations

Cette visite médicale est :

- **Organisée par le lycée au sein du lycée**
- **Obligatoire**

Que va regarder le médecin en particulier ?

- Le carnet des **vaccinations** obligatoires, **MERCI DE VOUS ASSURER QUE LE VACCIN « DTP » SOIT A JOUR AUPRES DE VOTRE MEDECIN TRAITANT**
- Si des **aménagements de poste de travail** sont nécessaires en fonction des éventuels problèmes de santé de votre enfant,
- Les **très rares incompatibilités** entre une pathologie grave et le diplôme préparé.

2nd pro : Veuillez noter que dans cette section comportant des stages en milieu professionnel (eaux usées, assainissement...) les vaccins contre l'hépatite A, l'hépatite B et la Leptospirose peuvent être recommandés, **veuillez-vous rapprocher de votre médecin traitant.**

1CAP : Veuillez noter que dans cette section, des stages en milieu professionnel de type « Ripeur » peuvent être effectués, le vaccin contre l'hépatite B peut être recommandé.